

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2010

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Convoqué le 18 mars 2010, le conseil municipal de la commune de Châteaugay s'est réuni le 26 mars 2010 à 20 h 30 à la mairie.

PRESENTS : Mme CHASSEFIERE Bernadette, maire,
M. PRIVAT Claude, M. BEAUJON Jacques, M. FLURY Claude, Mme CHARLAT Ghislaine, M. DARTEYRE René, adjoints,
M. LEOQUET Bruno, M. GASTEBOIS Bruno, M. LE MENTEC Jean-Paul, Mme BERTRAND Corinne, M. BESSEYRE Franck, M. CROZATIER Denis, M. GILBERT Bernard, M. IMBERT Jean-Pierre, Mme MICHELIN Marie-Thérèse,
M. MALFREYT Christophe, Mme MAZEYRAT Georgette, Mme MARTINEAU Véronique, conseillers municipaux.

REPRESENTES : Mme JOUHET Marie-Thérèse, 1^{er} adjoint, a donné pouvoir à M. Darteyre, Mme PETITALOT Anne-Marie, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme Charlat.

ABSENTE : Mme BRUNEL Pascale.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte et fait part à l'assemblée de deux pouvoirs.

Elle propose de nommer Mme CHARLAT secrétaire de séance, *ce qui est accepté à l'unanimité.*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2010

Les membres du conseil sont invités à faire part de leurs remarques.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal des délibérations de la dernière réunion du conseil municipal est approuvé en l'état.

Mme CHASSEFIERE donne lecture de la note jointe à la convocation du conseil municipal expliquant les raisons pour lesquelles le vote des comptes administratifs et de gestion 2009 ne figure pas à l'ordre du jour : le receveur municipal n'étant pas en mesure de fournir les comptes de gestion par suite d'une anomalie liée à la nouvelle application informatique du Trésor Public, le vote des comptes administratifs ne peut non plus intervenir.

Ce contretemps ne remet cependant pas en cause le vote des budgets primitifs, alors même qu'ils intègrent les résultats 2009, ceux-ci étant repris par anticipation comme le permettent les instructions budgétaires et comptables.

Mme le Maire donne ensuite la parole à l'adjoint aux finances pour la présentation du premier point inscrit à l'ordre du jour.

1/ TAUX D'IMPOSITION 2010 : TAXE D'HABITATION - TAXE SUR LE FONCIER BÂTI – TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI

Rapporteur : Claude PRIVAT

Les bases d'imposition notifiées par les services fiscaux s'établissent à :

Taxes	Bases prévisionnelles 2010	Evolution / bases prévisionnelles 2009	Evolution / bases réelles 2009
• taxe d'habitation	4 132 000	2.582 %	2.451 %
• taxe foncière sur les propriétés bâties	3 004 000	2.947 %	1.903 %
• taxe foncière sur les propriétés non bâties	30 000	11.524 %	- 1.662 %

Cette évolution résulte de la revalorisation des valeurs locatives issue de la Loi de Finances (+ 1.20 %) d'une part, et de l'accroissement de la matière imposable (nouvelles constructions) d'autre part.

Après plusieurs simulations, et afin de conserver un niveau d'autofinancement satisfaisant permettant de préserver la capacité d'investissement de la commune, il est proposé de fixer les taux d'imposition comme suit :

Taxes	Rappel taux 2009	Taux 2010 proposés	Variation de taux
• taxe d'habitation	13.53 %	13.73 %	1.478 %
• taxe foncière sur les propriétés bâties	14.42 %	14.71 %	2.011 %
• taxe foncière sur les propriétés non bâties	94.05 %	94.05 %	0

Appliqués à la valeur locative moyenne des habitations, les nouveaux taux représentent une augmentation par foyer fiscal de 12.17 € pour la taxe d'habitation et de 7.79 € pour le foncier bâti.

La recette correspondante s'élève à 1 037 427 €, soit + 16 975 € par rapport au produit à taux constants, et + 46 364 € par rapport au produit voté en 2009.

Délibération

Soumis au vote, les taux d'imposition 2010 proposés par l'adjoint aux finances sont adoptés par :

- *taxe d'habitation (13.73 %) : 19 voix pour, 1 voix contre*
- *taxe sur le foncier bâti (14.71 %) : 18 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention*
- *taxe sur le foncier non bâti (94.05 %) : 20 voix pour.*

2/ BUDGETS PRIMITIFS 2010

2.1 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Claude PRIVAT

1. Reprise anticipée des résultats

L'exécution du budget 2009 se solde par les résultats suivants :

Fonctionnement	
recettes de l'exercice :	2 397 061.66
dépenses de l'exercice :	1 982 570.70

Résultat de clôture 2009	414 490.96 €
Investissement	
recettes de l'exercice :	849 980.61
dépenses de l'exercice :	888 775.22

solde d'exécution	- 38 794.61
solde d'exécution 2008 reporté	378 526.10
Résultat de clôture 2009	339 731.49 €

Doit cependant être intégré au budget de la commune le résultat définitif de clôture des comptes de l'AFU du Champ de la Baume, soit 1634.61 €. Cette opération comptable se traduit par :

- une augmentation de l'excédent de fonctionnement, qui passe de 414 490.96 à 416 125.57 €
- une diminution de l'excédent d'investissement, qui passe de 339 731.49 à 338 096.88 €.

Par ailleurs, il restait à réaliser en investissement au 31 décembre 2009 :

en dépenses : 1 063 175
 en recettes : 163 457

 Solde - 899 718 €.

Conformes aux comptes du receveur municipal, ces résultats sont repris par anticipation au budget primitif sans attendre la production et l'approbation des compte administratif et compte de gestion.

Compte-tenu du solde négatif des restes à réaliser, le projet de budget prévoit l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 416 125.57 €, au financement de la section d'investissement.

2. Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à la somme de 2 309 400 €, en augmentation de 3.10 % par rapport au budget 2009.

Les dépenses et recettes sont présentées à l'assemblée par chapitres, avec des explications sur les évolutions les plus significatives.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Pour mémoire Bud. cumulé 2009	Propositions
011	Charges à caractère général	547 000.00	577 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 125 000.00	1 106 000.00
014	Atténuation de produits	0.00	0.00
65	Charges de gestion courante	133 000.00	156 000.00
Total des dépenses de gestion courante		1 805 000.00	1 839 000.00
66	Charges financières	62 600.00	55 000.00
67	Charges exceptionnelles	400.00	1 400.00
68	Dotations aux provisions	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 868 000.00	1 895 400.00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>274 166.00</i>	<i>287 737.00</i>
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>97 834.00</i>	<i>126 263.00</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		372 000.00	414 000.00
TOTAL		2 240 000.00	2 309 400.00
			+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0.00
			=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 309 400.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Pour mémoire Bud. cumulé 2009	Propositions
013	Atténuation de charges	40 000.00	45 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	139 300.00	147 000.00
73	Impôts et taxes	1 404 300.00	1 452 640.00
74	Dotations et participations	635 400.00	643 560.00
75	Autres produits de gestion courante	21 000.00	21 200.00
Total des recettes de gestion courante		2 240 000.00	2 309 400.00
76	Produits financiers	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
78	Reprises sur provisions	0.00	0.00
Total des recettes de fonctionnement		2 240 000.00	2 309 400.00
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00	0.00
TOTAL		2 240 000.00	2 309 400.00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0.00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 309 400.00

Pour information :

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	414 000.00
--	------------

3. Section d'investissement

Elle s'élève à un montant de 2 304 800 € avec les restes à réaliser, en hausse de 9.45 % par rapport à 2009.
La liste détaillée des dépenses et recettes prévues est exposée au conseil.
Le besoin de financement par emprunt ressort à 814 000 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Pour mémoire Bud. cumulé 2009	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
010	Stocks	0.00		0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 406.00	9 867.00	20 100.00	29 967.00
204	Subventions d'équipement versées	17 735.00	17 735.00	75 415.00	93 150.00
21	Immobilisations corporelles	178 899.00	102 538.00	212 996.00	315 534.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00		0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	451 165.00	120 000.00	423 660.00	543 660.00
	Total des opérations d'équipement	1 287 893.00	813 035.00	386 265.00	1 199 300.00
Total des dépenses d'équipement		1 948 098.00	1 063 175.00	1 118 436.00	2 181 611.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 958.00		0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00		0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	151 644.00		119 420.00	119 420.00
18	Compte de liaison : affectation à ...	0.00		0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00		0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00		3 769.00	3 769.00
020	Dettes imprévues	0.00		0.00	0.00
Total des dépenses financières		157 602.00	0.00	123 189.00	123 189.00
45...1	Total des opérations pour le compte de tiers	0.00		0.00	0.00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 105 700.00	1 063 175.00	1 241 625.00	2 304 800.00
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	0.00		0.00	0.00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0.00		0.00	0.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0.00		0.00	0.00
TOTAL		2 105 700.00	1 063 175.00	1 241 625.00	2 304 800.00

+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				
2 304 800.00				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Pour mémoire Bud. cumulé 2009	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
010	Stocks	0.00		0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	259 593.00	154 107.00	18 546.00	172 653.00
16	Emprunts et dettes assimilées	563 465.00		814 000.00	814 000.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00		0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00		0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00		0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00		0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00		0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		823 058.00	154 107.00	832 546.00	986 653.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	234 000.35		139 904.55	139 904.55
1068	Excédents de fonct. capitalisés	288 765.55		416 125.57	416 125.57
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0.00		0.00	0.00

165	Dépôts et cautionnement reçus	0.00		0.00	0.00
18	Compte de liaison : affectation à...	0.00		0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00		0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00		0.00	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 350.00	9 350.00	670.00	10 020.00
Total des recettes financières		532 115.90	9 350.00	556 700.12	566 050.12
45...2	Total des opérations pour le compte de tiers	0.00		0.00	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		1 355 173.90	163 457.00	1 389 246.12	1 552 703.12
021	Virement de la section de fonctionnement	213 843.00		287 737.00	287 737.00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	158 157.00		126 263.00	126 263.00
041	Opérations patrimoniales	0.00		0.00	0.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		372 000.00		414 000.00	414 000.00
TOTAL		1 727 173.90	163 457.00	1 803 246.12	1 966 703.12

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	338 096.88
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 304 800.00

Délibération

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte à l'unanimité le budget primitif 2010 proposé, section de fonctionnement et section d'investissement.

2.2 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Claude PRIVAT

1. Reprise anticipée des résultats

Comme pour le budget principal, le budget du service assainissement reprend par anticipation les résultats 2009, qui ont été validés par le receveur municipal :

Exploitation	
recettes de l'exercice	81 969.28
dépenses de l'exercice	36 371.29

Résultat de clôture 2009	45 597.99 €
Investissement	
recettes de l'exercice	75 974.01
dépenses de l'exercice	23 898.00

Solde d'exécution	52 076.01
Solde d'exécution 2008 reporté	103 416.97
Résultat de clôture 2009	155 492.98 €
Reste à réaliser en investissement au 31 décembre 2009,	
- en dépenses	200 000.00 €
- en recettes	0

Le projet de budget primitif prévoit d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation, soit 45 597.99 €, au financement des investissements.

2. Section d'exploitation

Financée essentiellement par la redevance d'assainissement collectif, à hauteur de 61 000 €, elle s'équilibre à la somme de 93 060 €.

En dépenses le crédit de 12 000 € inscrit au chapitre 011 représente les frais liés à la procédure de renouvellement du contrat d'affermage d'une part, et à l'enquête publique pour l'étude de zonage d'assainissement non collectif d'autre part.

Compte-tenu que l'opération d'ordre d'un montant de 29 820 € impacte à la fois les recettes d'exploitation et les dépenses d'investissement, l'autofinancement prévisionnel dégagé par ce budget s'établit à 49 177 €.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitres	Libellé	Pour mémoire Bud. cumulé 2009	Propositions
011	Charges à caractère général	3 000.00	12 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00
Total des dépenses de gestion des services		3 000.00	12 000.00
66	Charges financières	2 354.00	2 063.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 354.00	14 063.00
023	Virement à la section d'investissement	40 393.00	43 982.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	32 663.00	35 015.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0.00	0.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		73 056.00	78 997.00
TOTAL		78 410.00	93 060.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	93 060.00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitres	Libellé	Pour mémoire Bud. cumulé 2009	Propositions
013	Atténuations de charges	0.00	0.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	63 500.00	63 240.00
74	Subventions d'exploitation	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00
Total des recettes de gestion des services		63 500.00	63 240.00
76	Produits financiers	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0.00	0.00
Total des recettes réelles d'exploitation		63 500.00	63 240.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 910.00	29 820.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0.00	0.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		14 910.00	29 820.00
TOTAL		78 410.00	93 060.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	93 060.00
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AUPROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	49 177.00
--	------------------

3. Section d'investissement

D'un montant total de 280 700 €, elle s'équilibre sans recours à l'emprunt.

Les dépenses d'équipement comprennent :

- le réseau séparatif d'eaux usées à créer dans le cadre de l'aménagement du quartier Est du Chalard, pour 160 000 €.
- la réalisation d'une étude diagnostic / schéma directeur pour l'assainissement collectif et d'une étude de zonage pour l'assainissement non collectif, à raison de 70 000 €.

- divers travaux sur les ouvrages, et notamment une extension du réseau d'assainissement impasse du Bois de Queuille, pour 15 468 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Pour mémoire Bud. cumulé 2009	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	59 000.00		70 000.00	70 000.00
21	Immobilisations corporelles	0.00		15 468.00	15 468.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00		0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	5 000.00		0.00	0.00
	Total des opérations d'équipement	300 000.00	200 000.00	- 40 000.00	160 000.00
	Total des dépenses d'équipement	364 000.00	200 000.00	45 468.00	245 468.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00		0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00		0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 140.00		5412.00	5 412.00
18	Compte de liaison : affectation à ...	0.00		0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0.00		0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00		0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00		0.00	0.00
	Total des dépenses financières	5 140.00	0.00	5 412.00	5 412.00
4581	Total des opérations pour le compte de tiers	0.00		0.00	0.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	369 140.00	200 000.00	50 880.00	250 880.00
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>14 910.00</i>		<i>29 820.00</i>	<i>29 820.00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0.00</i>		<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	14 910.00		29 820.00	29 820.00
	TOTAL	384 050.00	200 000.00	80 700.00	280 700.00

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0.00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	280 700.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Pour mémoire Bud. cumulé 2009	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement	36 000.00		0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	128 267.00		0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00		0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00		0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00		0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00		0.00	0.00
	Total des recettes d'équipement	164 267.00	0.00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106)	1 084.47		612.03	612.03
106	Réserves	42 225.56		45 597.99	45 597.99
165	Dépôts et cautionnement reçus	0.00		0.00	0.00
18	Compte de liaison : affectation à ...	0.00		0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0.00		0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00		0.00	0.00
	Total des recettes financières	43 310.03	0.00	46 210.02	46 210.02
4582	Total des opérations pour le compte de tiers	0.00		0.00	0.00
	Total des recettes réelles d'investissement	207 577.03	0.00	46 210.02	46 210.02
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>40 393.00</i>		<i>43 982.00</i>	<i>43 982.00</i>
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>32 663.00</i>		<i>35 015.00</i>	<i>35 015.00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0.00</i>		<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
	Total des recettes d'ordre d'investissement	73 056.00		78 997.00	78 997.00
	TOTAL	280 633.03	0.00	125 207.02	125 207.02

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	155 492.98
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	280 700.00

Délibération

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte à l'unanimité le budget primitif 2010 du service assainissement, section d'exploitation et section d'investissement.

Déclaration de Madame le Maire

Mes chers collègues,

Nous venons de voter notre deuxième budget ; un budget où la rigueur est toujours d'actualité vu les incertitudes des dotations à venir et les charges de fonctionnement en augmentation.

Comme vous avez pu le constater, des arbitrages ont été nécessaires même sur les besoins les plus urgents ; nous avons mis la priorité sur notre voirie qui est en très mauvais état ; nous avons projeté de lancer des études pour réaliser des économies d'énergie. C'est toujours avec vigilance que nous engageons nos dépenses.

Malgré quelques difficultés rencontrées lors de son élaboration, j'ai l'honneur et l'immodestie de penser que nous venons de voter un bon budget et je tiens à remercier sincèrement M. Dréno, Directeur Général des Services, pour le temps consacré et le travail accompli ainsi que Claude Privat, adjoint aux finances, et merci aussi à vous tous, élus, pour la confiance que vous nous accordez.

3/ REVISION DE TARIFS

3.1 - REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Claude PRIVAT

Afin de préserver la capacité d'autofinancement des investissements, il vous est proposé de passer la part communale de la redevance d'assainissement collectif de 0.55 à 0.56 € HT / m³.

Pour un ménage consommant entre 100 et 120 m³ par an, cette augmentation d'1 centime représente 1 € à 1.20 € (+ Tva à 5.5 %).

La recette supplémentaire procurée au budget assainissement serait d'environ 1 200 € par an, avec un volume global estimé à 120 000 m³.

Délibération

Le conseil municipal approuve la proposition de l'adjoint aux finances et décide à l'unanimité de fixer la part communale de la redevance d'assainissement collectif à 0.56 € HT / m³.

3.2 - PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT

Rapporteur : le Maire

La participation pour raccordement à l'égout est payée par l'usager avec la réalisation de son branchement ; elle représente la contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un réseau de collecte des eaux usées.

Actuellement de 200 €, je vous propose d'en porter le montant à 300 €, ce qui reste peu élevé pour le bénéficiaire par rapport aux frais d'installation d'un système d'assainissement individuel, obligatoire en l'absence de réseau.

Délibération

Le conseil municipal, appelé à en délibérer, approuve la proposition de Madame le Maire et décide à l'unanimité de fixer le montant de la participation pour raccordement à l'égout à 300 €.

4/ OPERATION D'ACQUISITION – AMELIORATION DE CINQ LOGEMENTS REALISEE PAR LOGIDOME 9 RUE DU CHALARD : GARANTIE D'EMPRUNTS

Rapporteur : le Maire

L'Office Public d'Habitat Logidôme (Clermont-Ferrand) réhabilite l'immeuble bâti situé 9 rue du Chalard pour y réaliser 5 logements sociaux. Les travaux sont en cours.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 619 007 €, financé d'une part par diverses subventions pour un montant de 150 058 €, et d'autre part par deux emprunts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), d'un montant total de 468 949 €.

Il s'agit :

- d'un prêt « PLUS » de 400 000 € sur 30 ans pour 4 logements (1 T2, 1 T4, 2 T5)
- d'un prêt « PLAI DALO » de 68 949 € également sur 30 ans pour 1 logement (T3).

Le remboursement de ces prêts octroyés par la CDC devant être cautionné par les collectivités locales, la commune est sollicitée pour accorder sa garantie, à hauteur de 100 %.

L'assemblée est appelée à en délibérer.

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu la demande en date du 19 février 2010 formulée par l'OPH Logidôme sollicitant de la commune la garantie totale de deux emprunts devant être souscrits auprès de la CDC pur financer la réhabilitation de cinq logements rue du Chalard,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

DECIDE, par 18 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

ARTICLE 1 : la commune de Châteaugay accorde sa garantie pour le remboursement :

1/ d'un emprunt d'un montant de 400 000 euros représentant 100 % de l'emprunt du même montant que Logidôme OPH de Clermont-Ferrand se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
Ce prêt PLUS est destiné à financer l'acquisition – amélioration de 4 logements 9 rue du Chalard à Châteaugay.

2/ d'un emprunt d'un montant de 68 949 euros représentant 100 % de l'emprunt du même montant que Logidôme OPH de Clermont-Ferrand se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
Ce prêt PLAI est destiné à financer l'acquisition – amélioration d'un logement 9 rue du Chalard à Châteaugay.

ARTICLE 2 : les caractéristiques du prêt PLUS et du prêt PLAI consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Type du prêt	PLUS	PLAI
Durée totale	30 ans	30 ans
Echéances	Annuelles	Annuelles
Différé d'amortissement	Sans	Sans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.85 %	1.05 %
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.		

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêt garantis par la présente délibération.

ARTICLE 3 : au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : le Conseil autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

5/ TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT : REMISE DE PENALITES DE RETARD

Rapporteur : le Maire

Nous sommes saisis d'une demande de remise gracieuse de pénalités formulée par le titulaire du permis de construire n° 63 099 06 W0018 du 10/08/2006 (AFU du Champ de la Baume) suite au paiement tardif de la deuxième échéance de la Taxe Locale d'Equipement, d'un montant de 1255 €.

Le règlement, exigible le 10 août 2009, est intervenu le 5 février dernier.

La majoration s'élève à 89 €.

Compte tenu du motif invoqué (difficultés financières), et le redevable semblant de bonne foi, le comptable du Trésor Public a émis un avis favorable.

Je vous propose de suivre cet avis.

Délibération

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, décide d'accorder la remise de la totalité des pénalités afférentes aux taxes d'urbanisme dues par le titulaire du permis de construire n° 063 099 06 W0018 (19 voix pour, 1 abstention).

6/ AMENAGEMENT DU QUARTIER EST DU CHALARD / MARCHES DE TRAVAUX : LOT 1 ETAIEMENT ET COMPLEMENT DE CAVES - LOT 2 TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : le Maire

Je vous rappelle que lors de notre dernière séance le 28 janvier, nous avons décidé de lancer la consultation des entreprises, et que l'opération est divisée en deux lots :

N° lot	Objet	Critères de jugement des offres		Dernière estimation du maître d'œuvre € HT
1	Etalement et comblement de caves	Valeur technique	60 %	40 000
		Prix	40 %	
2	Voirie, réseaux secs et réseaux d'assainissement	Valeur technique	50 %	870 000
		Prix	30 %	
		Délai d'exécution	20 %	
		Total € HT		910 000

Nous avons eu cinq réponses pour le lot 1 (entreprises SANCHEZ, RENON, BILLET, SCREG SUD-EST, ABS) et cinq autres pour le lot 2 (GATP, SCAM TP, RENON, BILLET, SCREG SUD-EST).

Toutes les candidatures ont été vérifiées et validées.

Après analyse des propositions par le Cabinet SAFEGE, maître d'œuvre, assisté du Cabinet GINGER CEBTP pour le lot « caves », la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 mars dernier, a classé n° 1 :

- pour le lot 1, l'entreprise ABS (Auvergne Bétons Spéciaux)
Montant du marché : 33 420.00 € HT / 39 970.32 € TTC

- pour le lot 2, l'entreprise SCAM TP
Montant du marché : 647 593.00 € HT / 774 521.23 € TTC.

Je vous propose de suivre l'avis de la Commission et en conséquence d'attribuer les marchés de travaux d'aménagement du quartier Est du Chalard aux entreprises ABS et SCAM TP selon les montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer les marchés (unanimité).

7/ AMENAGEMENT DU CHEMIN DES ROCS / TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Rapporteur : le Maire

Par délibération du 28 novembre 2009, nous avons décidé de réaliser l'aménagement du chemin des Rocs et de lancer à cet effet une consultation pour le choix du maître d'œuvre. Cette opération est par ailleurs inscrite au budget d'investissement 2010.

Trois cabinets d'études ont été consultés (EGIS AMENAGEMENT, SAFEGE, BISIO et Associés), sur la base d'une enveloppe financière affectée aux travaux de 120 000 € HT.

Les critères de jugement des offres étaient constitués de la valeur technique pour 60 % et du prix pour 40 %.

Après analyse des propositions par les services, le cabinet BISIO est classé n° 1, avec un taux de rémunération de 5.20 %, soit un montant d'honoraires de 6 240.00 € HT / 7 463.04 € TTC.

Je vous propose de retenir cette offre.

Délibération

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet BISIO et Associés (18 voix pour, 2 abstentions).

8/ RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ZONE ARTISANALE DU CHAMP DE L'ALLEE ET INSTALLATION D'UN COFFRET D'ALIMENTATION ELECTRIQUE PLACE FRANCOIS ROUGEYRON

Rapporteur : Jacques BEAUJON

L'éclairage du secteur de la zone artisanale desservi par la rue des Carrières et la route de Malauzat est vétuste et insuffisant. Les lanternes doivent être remplacées et de nouveaux poteaux bois sont à mettre en place.

D'autre part un coffret d'alimentation électrique permettant les branchements forains est à installer place François Rougeyron, destiné aux commerçants ambulants notamment.

Un avant-projet de ces travaux a été élaboré par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (S.I.E.G.) du Puy-de-Dôme.

La dépense est estimée, aux conditions économiques actuelles, à 12000 € HT.

Conformément aux décisions du Comité du SIEG du 15 novembre 2008, le Syndicat peut prendre en charge la réalisation de ces investissements en les finançant à hauteur de 55 % et en demandant à la commune une participation de 45 %, soit un montant de $12000 \times 0.45 = 5400$ €.

La TVA sera payée en totalité par le SIEG, qui la récupèrera par l'intermédiaire du FCTVA.

La part de la commune sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Délibération

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet établi par le SIEG
- de demander l'inscription de ces travaux au programme 2010 du Syndicat
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 5400 € et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010, article 204158.

9 / EGLISE / FACADE OUEST / RESTAURATION DE LA STATUE DE LA VIERGE : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT, AU DEPARTEMENT, ET A LA REGION

Rapporteur : le Maire

Par délibération du 25 juin dernier, le conseil municipal avait émis un accord de principe pour faire restaurer la statue de la Vierge nichée dans le pignon occidental de l'église et m'avait autorisé à engager les démarches en ce sens.

Daté du 14^{ème} siècle, cet objet mobilier en pierre monolithe, calcaire à grain fin, est classé au titre des monuments historiques.

Quatre restaurateurs – sculpteurs qualifiés ont été consultés, choisis sur une liste fournie par Mme le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

Seul M. Michel PRIEUR (Tours) a fait une proposition, après visite sur place au mois de janvier.

Son devis se monte à 6 605 € HT plus, en option, la restitution de la main droite pour 905 € HT, soit un total de 7510 € HT / 8 981.96 € TTC.

La dépense est inscrite au budget primitif 2010 (article 2316).

Ces travaux peuvent bénéficier des financements suivants :

- | | |
|----------------------------------|------|
| • Etat (Ministère de la Culture) | 20 % |
| • Département du Puy-de-Dôme | 20 % |
| • Région d'Auvergne | 10 % |

Total 50 %

La part restant à la charge de la commune serait donc de 50 %.

Par ailleurs, s'agissant d'un objet mobilier classé, une autorisation de travaux doit être délivrée par l'Etat.

Je vous propose :

- d'accepter l'offre de M. PRIEUR, conservateur – restaurateur d'œuvres sculptées
- d'approuver ce projet et le plan de financement prévisionnel
- de solliciter les subventions des collectivités publiques citées ci-dessus
- de m'autoriser à signer la demande d'autorisation de travaux et, d'une façon générale, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération

Les propositions de Madame le Maire, soumises au vote, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés (16 voix pour, 4 abstentions).

10/ PERSONNEL COMMUNAL

10.1 - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX ADJOINTS ADMINISTRATIFS (PASSAGE A TEMPS COMPLET)

Rapporteur : le Maire

Compte-tenu de l'accroissement des tâches de gestion administrative d'une part, et du départ de l'agent de police municipale d'autre part, je vous propose d'augmenter le temps de travail de deux emplois actuellement à temps incomplet pour les passer à temps complet :

Emplois	Durée hebdomadaire	
	Actuelle	Modification proposée
1 Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	28 / 35 ^{ème}	35 / 35 ^{ème}
1 Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	28 / 35 ^{ème}	35 / 35 ^{ème}

Cette mesure pourrait prendre effet au 1^{er} mai prochain.

Délibération

La proposition de Mme le Maire est adoptée à l'unanimité.

10.2 - REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : le Maire

Par délibération du 3 juillet 2008, nous avons fixé le régime indemnitaire applicable au personnel titulaire et stagiaire.

Je vous propose de revaloriser l'ensemble des primes allouées par une augmentation uniforme équivalant à environ 100 € brut par an pour un agent à temps complet.

Cette mesure générale se traduit par le dispositif réglementaire suivant :

1/ Agents de catégorie C relevant des cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, des adjoints techniques territoriaux, des adjoints administratifs territoriaux, et des adjoints d'animation territoriaux :

Attribution de « l'Indemnité d'Administration et de Technicité » (IAT)

(Textes de référence : décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté ministériel du 14 janvier 2002)

Modalités de calcul : montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel multiplié par un coefficient de :

- agents relevant de l'échelle 3 : 1.581
- agents relevant de l'échelle 4 : 1.531
- agents relevant de l'échelle 5 : 1.512
- agents relevant de l'échelle 6 : 1.451
- agent de maîtrise principal : 1.451

Ces agents peuvent également se voir attribuer des « indemnités horaires pour travaux supplémentaires » en cas de réalisation effective d'heures supplémentaires, selon les textes en vigueur.

2/ Educateur territorial des activités physiques et sportives exerçant les fonctions de directeur de l'accueil de loisirs :

Attribution de « l'Indemnité Forfaitaire de Travaux Supplémentaires » (IFTS) de 3^e catégorie

(Textes de référence : décrets n° 2002-62 et 2002-63 du 14 janvier 2002, décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007, arrêté ministériel du 26 mai 2003)

Modalités de calcul : montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel multiplié par un coefficient de 2.308.

3/ Attaché principal exerçant les fonctions de directeur général des services :

Attribution de « l'Indemnité Forfaitaire de Travaux Supplémentaires » (IFTS) de 1^e catégorie

(Textes de référence : décrets n° 2002-62 et 2002-63 du 14 janvier 2002, décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007, arrêté ministériel du 26 mai 2003)

Modalités de calcul : montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel multiplié par un coefficient de 2.869.

Cette indemnité est exclusive de toute rémunération d'heures supplémentaires.

Les autres dispositions restent inchangées, à savoir :

- attribution d'une IAT supplémentaire spécifique à l'emploi d'adjoint au directeur de l'accueil de loisirs, selon les modalités fixées par délibération du conseil du 25 juin 2009
- versement semestriel pour l'IAT - soit une moitié en juin et l'autre en novembre, selon le souhait des agents concernés, et versement mensuel pour l'IFTS.
- les montants calculés sont proratisés en fonction de la durée hebdomadaire de service (agents à temps non complet et agents à temps partiel)
- le montant des indemnités est indexé sur la valeur de l'indice 100 du traitement de la fonction publique
- le montant des primes suit le sort du traitement indiciaire (réduction de moitié en cas de demi-traitement, prime nulle en cas d'absence de traitement).

Délibération

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte à l'unanimité la révision du régime indemnitaire proposée par Madame le Maire.

11/ ACCUEIL DE LOISIRS : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY-DE-DOME

Rapporteur : le Maire

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur des familles, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Puy-de-Dôme soutient financièrement le développement et le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs.

La commune perçoit à ce titre de la CAF la « Prestation de Service Ordinaire » en sa qualité de gestionnaire de l'accueil de loisirs « l'Ile aux Enfants ».

Une convention d'objectifs et de financement, conclue pour une durée de 3 ans, fixe les engagements réciproques de chaque partie. La commune s'engage notamment à offrir un service de qualité avec un personnel qualifié et un encadrement adapté, accessible à toutes les familles au moyen d'une tarification modulée en fonction des ressources.

La dernière convention étant arrivée à terme le 31 décembre dernier, il convient de passer une nouvelle convention pour la période 2010-2011-2012.

Délibération

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement proposée par la CAF du Puy-de-Dôme pour la gestion de l'accueil de loisirs du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012 (unanimité).

12 / ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AH N° 206 LIEU-DIT LES VERGERS (EMPLACEMENT RESERVE N° 15 AU PLAN LOCAL D'URBANISME)

Rapporteur : Jacques BEAUJON

La Direction Nationale d'Interventions Domaniales (Direction Générale des Finances Publiques / Ministère du Budget), agissant en qualité de curateur de la succession vacante de M. Maxime COLLET, nous fait part d'une proposition de cession de la parcelle cadastrée section AH n° 206, sise lieudit Les Vergers.

M. COLLET était propriétaire de la moitié indivise de ce bien. Sa veuve, Mme Monique LE FUR, propriétaire de l'autre moitié indivise, souhaite vendre à la commune.

D'une superficie de 2625 m², en zone N au Plan Local d'Urbanisme, le terrain est estimé par le Domaine à 2 700 €.

S'agissant d'une parcelle comprise dans l'emplacement réservé au profit de la commune pour l'aménagement d'un espace vert sous les terrasses du château (R 15 au PLU), je vous propose d'accepter cette offre de vente, au prix fixé par le Domaine.

Délibération

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur et autorise Madame le Maire à signer l'acte de transfert de propriété.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

La dépense est prévue au budget primitif 2010, article 2118.

13 / REALISATION D'UNE PLAQUETTE TOURISTIQUE PAR LE SYNDICAT D'INITIATIVE DE CHATEAUGAY : PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Rapporteur : Véronique MARTINEAU

Le Syndicat d'Initiative de Châteaugay a sollicité notre concours pour la réalisation d'une plaquette touristique.

Conçu en étroite collaboration avec la commission Communication, ce document destiné à promouvoir la commune vante ses atouts à travers les circuits de promenade, le château et le vignoble.

Tiré entre 10 000 et 15 000 exemplaires, le dépliant sera mis à disposition des visiteurs à la boutique de VULCANIA et dans les Syndicats d'Initiative et Offices de Tourisme des communes environnantes.

Le coût est à répartir entre le Syndicat d'Initiative, la commune, et les viticulteurs, artisans et commerçants qui y figurent.

Un crédit de 1 000 € est prévu au budget primitif pour cette action.

Délibération

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, décide de participer à la réalisation de la plaquette touristique proposée et de verser à cet effet une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Syndicat d'Initiative de Châteaugay (unanimité).

14 / ADHESION A L'ADUHME (ASSOCIATION POUR UN DEVELOPPEMENT URBAIN HARMONIEUX PAR LA MAITRISE DE L'ENERGIE)

Rapporteur : Jacques BEAUJON

L'aduhme, agence locale des énergies, est une association loi 1901 basée à Clermont-Ferrand. Disposant de compétences et d'une expertise reconnues sur les problématiques de maîtrise de l'énergie, elle peut conseiller et accompagner les collectivités locales pour la réalisation de leurs actions en ce domaine.

De notre côté, nous avons actuellement deux projets visant à améliorer les performances énergétiques du patrimoine communal : une étude thermique sur les bâtiments communaux et, en liaison avec le S.I.E.G., un programme de rénovation de l'éclairage public, tous deux inscrits au budget 2010.

Compte-tenu de l'aide et des services que peut apporter l'aduhme en matière de gestion de l'énergie, et en particulier pour le patrimoine bâti (inspection thermographique, préconisation d'actions, étude des consommations, ...), je vous propose de solliciter notre adhésion.

La cotisation annuelle de base, calculée sur le nombre d'habitants (3179 au 1^{er} janvier 2010), se situe aux environs de 450 €.

Délibération

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte la proposition du rapporteur et décide de demander l'adhésion de la commune à l'adhume (unanimité).

15 / QUESTIONS DIVERSES

PERENNISATION DU VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA

Mme Chassefière rappelle que par délibération du 26 mars 2009, le Conseil Municipal avait souscrit au dispositif du plan de relance de l'économie relatif au versement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA, et s'était ainsi engagé vis-à-vis de l'Etat à atteindre un seuil de 829 052 € d'investissement en 2009.

Les dépenses d'équipement réalisées et engagées au 31.12.2009 s'élevant à un total de 830 586.99 €, la commune satisfait aux conditions requises et bénéficiera donc désormais de l'attribution du FCTVA l'année N + 1 au lieu de N + 2 ; cette mesure a été confirmée par arrêté préfectoral du 10 mars dernier.

15.1 / LES PEINTRES DANS LA RUE / CONCOURS DE PEINTURE : ATTRIBUTION DE PRIX PAR LA COMMUNE

A l'occasion de la journée « Les Peintres dans la rue » qu'il organise le 12 juin prochain, le Syndicat d'Initiative crée un concours de peinture supplémentaire portant sur des œuvres déjà réalisées et ayant pour thème « la vigne, le

vin ». Ce nouveau concours complète les actions de promotion déjà engagées visant à faire connaître Châteaugay et son vignoble.

La commune est sollicitée pour l'attribution de récompenses aux lauréats.

Mme Chassefière propose d'attribuer un montant de 250 €, soit un 1^{er} prix d'une valeur de 150 € et un 2^{ème} prix d'une valeur de 100 €.

Ces sommes seraient payées aux bénéficiaires par mandat administratif, au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Délibération

Soumises au vote, les propositions de Madame le Maire sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour, 1 abstention).

BULLETTIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Mme MARTINEAU signale que le bulletin du 1^{er} trimestre doit être livré par l'imprimeur le 31 mars ; il pourra donc être distribué dans les boîtes aux lettres à partir du 1^{er} avril.

MANIFESTATIONS

- ❖ Mme MARTINEAU rappelle que le Carnaval des écoles a lieu dimanche prochain 28 mars.
- ❖ M. FLURY fait appel aux bonnes volontés pour aider à l'organisation du concours des vins le 1^{er} mai au moment de la remise des prix.

15.2 / REMPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT A CLERMONT-COMMUNAUTE

Sont actuellement délégués à Clermont Communauté :

- en qualité de titulaires : Bernadette CHASSEFIERE et Jean-Pierre IMBERT
- en qualité de suppléants : Bruno LEOQUET et Claude FLURY.

M. LEOQUET souhaite être remplacé dans ses fonctions à partir du 01/09/2010 pour des raisons de disponibilité professionnelle.

Après appel à candidatures, M. PRIVAT, adjoint au Maire, se propose pour remplir cette fonction.

Délibération

M. Claude PRIVAT est désigné à l'unanimité délégué suppléant à Clermont Communauté, en remplacement de M. LEOQUET, avec effet au 1^{er} septembre prochain.

TELECOMMUNICATIONS

Des habitants se plaignent de la mauvaise qualité des dessertes téléphonie / internet dans certains secteurs, et notamment du débit insuffisant de l'Adsl.

M. CROZATIER accepte de se charger de ces questions.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance (22 h15).

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS